



10 ans 1996 – 2005

Délégation du BICE pour l'Afrique  
avec BICE Deutschland e.V.



Délégation du BICE pour l'Afrique

Bureau International Catholique de l'Enfance avec  
BICE Deutschland e.V.

Organisation Internationale des Droits de l'Enfant  
International Children's Rights Organisation



# Sommaire

- 4 Editorial**
- 5 Le BICE en Afrique**
- 7 10 ans d'engagement du BICE en Afrique**
- 8 Photo documentation**
- 46 Le bilan des coordinateurs de pays**  
Notre mission : renforcement d'un environnement protecteur des droits de l'enfant.
- 52 Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté**  
Côte d'Ivoire, R. D. Congo, Mali, Togo, Sénégal, Guinée
- 56 Jeunes enfants en détention avec leur mère**  
Côte d'Ivoire, R. D. Congo, Mali, Togo, Sénégal, Guinée
- 60 Enfants victimes d'abus et d'exploitation**  
Côte d'Ivoire, R. D. Congo
- 64 Les enfants dits « sorciers »** R. D. Congo
- 66 Jeunes filles domestiques** Côte d'Ivoire
- 70 Jeunes filles mères en situation de détresse** Mali
- 74 Portefaix et leurs enfants à Lomé, Préfecture des Lacs et de Vo**  
Togo
- 78 Enfants soldats et victimes des conflits armés**  
R. D. Congo
- 84 Enfants réfugiés et victimes de la guerre civile** Libéria
- 86 Enfants handicapés à Doukouré** Abidjan, Côte d'Ivoire
- 90 Nos partenaires font le bilan**
- 92 Des lois et des normes internationales pour la promotion et la protection des droits de l'enfant**
- 95 Remerciements**
- 96 En mémoire d'Aloïs Erb**
- 99 Impressum**

10 ans d'un engagement au quotidien, du BICE, pour les droits de l'Enfant à travers 7 pays en Afrique.

Le BICE était déjà présent en Côte d'Ivoire depuis 1987, mais ce n'est que le 17 décembre 1995, lorsque onze personnes ayant le cœur qui bat pour l'Afrique et une solide expérience de terrain ont fondé l'association en Allemagne, que cet engagement a pu prendre son essor vers d'autres pays. Leur objectif était clair : aider efficacement les enfants en situation de détresse extrême, de façon professionnelle et non bureaucratique. L'aide ne devait pas non plus être simplement ponctuelle. Elle devait être conçue pour apporter des résultats durables, être prometteuse d'un avenir possible pour ces enfants.

10 ans, un long chemin a été parcouru avec les membres de l'association, les collaborateurs dans les différents pays, les partenaires, les enfants et leurs familles...

Nous nous sommes forgés une identité, elle nous définit et structure notre engagement. Les enfants ne sont pas pour nous des objets d'aide. Ils sont protagonistes et sujets de droits, des droits valables ici et maintenant, et dans toutes situations. C'est pour cela que nous nous engageons au côté de nos collègues et partenaires du BICE en Afrique.

BICE Deutschland e.V. et la Délégation du BICE pour l'Afrique, à travers une même unité de travail, les accompagnent intensivement. Nous portons ensemble la responsabilité de notre mission. Nous avons créé une éthique et des standards pour nos actions. Ensemble, nous nous soucions de la qualité de notre travail, son contrôle et son amélioration, le financement des projets et leur gestion efficace et transparente. Nous avons réussi à développer des modèles couronnés de succès et des approches exemplaires qui ont reçu la plus grande attention et reconnaissance au niveau international.

L'enfant se trouve au centre de notre action. Nos équipes de terrain effectuent, au quotidien, un travail direct avec et pour les enfants. Elles sont présentes là où les enfants sont victimes de violence, d'abus et d'exploitation ; c'est-à-dire en prison, dans les commissariats, dans les rues, auprès des victimes des conflits armés, de ceux contraints à la fuite ou faisant l'objet de rejet de la part de la société en général ou de leur famille. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

Nous savons également que pour améliorer la situation de ces enfants de façon durable, un engagement politique est incontournable. Il s'agit, par exemple, d'induire et d'accompagner des processus de réforme du droit applicable aux enfants conformément aux règles et normes internationales ratifiées par les Etats et militer pour leur application effective. Durant ces dernières années nous avons aussi accru notre travail avec la société civile et les médias. Ils sont des partenaires centraux. En les mobilisant pour l'application des droits de l'enfant, ils peuvent faire évoluer les mentalités et des pratiques néfastes ou discriminatoires à l'égard de certains groupes d'enfants. Nous avons sensibilisé et formé des journalistes locaux, pour en faire des alliés, pour qu'ils soient des porte-parole des droits de l'enfant et éveillent l'opinion publique.

Cette approche globale, qui met en place un éventail de mesures complémentaires sur les lieux d'urgence de violation des droits, au niveau des institutions d'Etat et de la société civile, est en fait la spécificité du BICE et son apport à l'idéal d'un « environnement protecteur des droits de l'enfant » (voir page 50).

« Être homme, c'est avoir honte en face de la misère. » (Saint Exupéry)  
Pour nous, cela signifie agir face à la misère et aux injustices, nous engager pour que les enfants redeviennent la vraie richesse de la société, pour qu'ils ne soient plus considérés comme des problèmes ; c'est une question de respect de la dignité des enfants, de réconciliation, de cohabitation en paix, d'intégration. Nous sommes fiers de pouvoir dire que nous avons réussi à donner à des milliers d'enfants une chance d'avenir. Ils y ont droit et la réalisation même de ce droit est condition de paix sociale. C'est bien cela notre mission, notre responsabilité devant Dieu et les hommes, devant Dieu et les enfants.

Soyez remerciés, vous tous qui nous avez soutenus par le passé, nous continuons à compter sur vous pour l'avenir.

**Prof. Dr. med. Peter Stingl**  
Deuxième Vice-Président du BICE

**Horst Buchmann**  
Directeur exécutif du BICE Deutschland e.V.  
Délégué du BICE pour l'Afrique



**L'équipe de la Délégation du BICE pour l'Afrique (de gauche à droite)** Natacha Neulen (communication), Susanne Souaré-Michel (chargée de projets), Christa-Maria Holte (assistante de direction), Andreas Böning (responsable administratif et financier), Horst Buchmann (délégué), Elisabeth Munsch (chargée de projets), Katja Zug (juriste, chargée de projets), Annick Hermstrüwer (assistante, sans photo).

# Le BICE en Afrique

## **BICE Côte d'Ivoire**

**BP 1721**

**01 ABIDJAN**

Tél : (225) 20 22 87 07

Fax : (225) 20 32 45 89

biceci@aviso.ci

Directeur des actions et projets : Désiré Gilbert Koukoui

Responsable administratif et financier : David Durnez

Enfants Privés de Liberté : Béma Coulibaly

Enfants de la Rue : Dalié Privard

Enfants Handicapés : Gustave Gbanhé

Médecin : Dr Annick Dreesen

Assistant juridique : Delphine Bron

Psychologue : Denis Kouassi

Avocat : Me Dirabou

## **BICE Mali**

**BP E841**

**BAMAKO**

Tél/Fax : (223) 229 66 54

bicemali@yahoo.fr

Coordonnatrice : Bernadette Camara

Coordinateur adjoint : Antoine Akplogan

Avocats : Me Cissé, Me Boubeye

## **BICE R. D. Congo**

**BP 15999**

**KINSHASA GOMBE**

Tél : (243) 9999 43 576

bicerdckin@yahoo.fr

Coordonnateur : Crispin Mulumba

Responsable administratif et financier : Jean Claude Vaucher

Centre Sauvetage : Agnès Mujinga

Projets à Kananga : Alphonse Kalonji

Projets à Mbuji Mayi : Régine Mbuyi

Avocats : Me Laurent Okitonembo, Me Sylvain Makangu,

Léon Mulumba, Me Mavula

## **BICE Togo**

**BP 7271**

**LOME**

Tél/Fax : (228) 222 38 34

bicetogo@cafe.tg

Coordonnateur : Enyo Gbédémah

Appui aux portefaix : Franck Aziaka

Milieu rural : Kokué Kpodar

Avocat : Me Louis Hillah

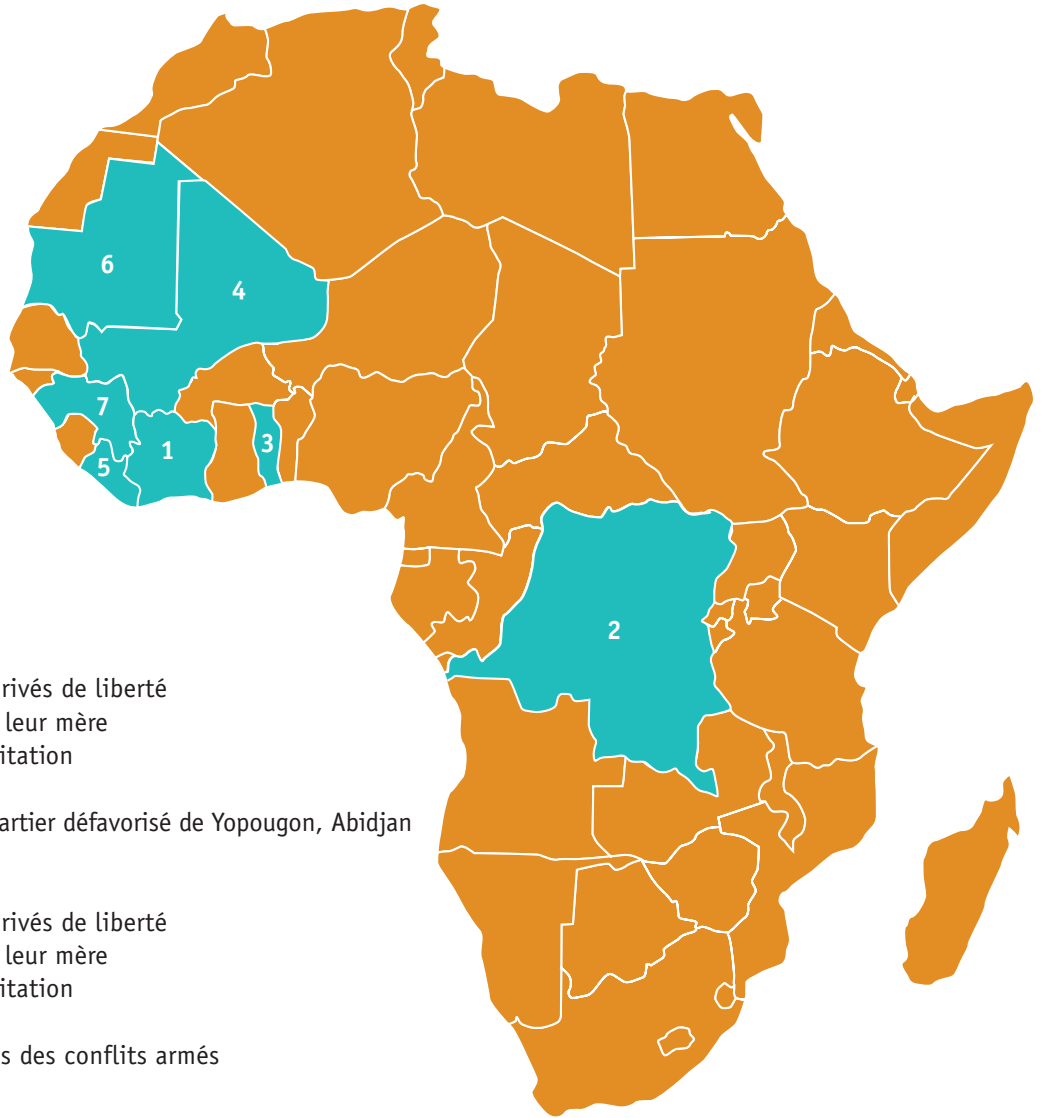
Infirmière : Sœur Sophie Ahadji

# 10 ans d'engagement du BICE pour les droits de l'enfant en Afrique\*

- 1995** Création d'une association filiale du BICE en Allemagne pour soutenir les projets en Afrique.  
Prospection pour un engagement en Guinée, au Mali, au Libéria, au Sénégal, au Togo, au Zaïre.
- 1996** **Février** premiers engagements pour des projets en faveur d'enfants privés de liberté, enfants de la rue, enfants avec handicap, jeunes filles domestiques et jeunes filles Portefaix au Mali, en Guinée, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Zaïre (aujourd'hui la République Démocratique du Congo)  
**Décembre** remise par le Président Jacques Chirac de la médaille d'honneur de la Commission Française pour les Droits de l'Homme pour les projets du BICE/Un avenir pour les enfants au sein des prisons africaines.
- 1997** **Juillet** Démarrage de l'engagement au profit des enfants réfugiés du Libéria à l'Ouest de la Côte d'Ivoire
- 1998** Me François Moctar Diassi, coordinateur national du BICE au Sénégal, est décoré de l'Ordre du Lion pour son engagement pour la cause des enfants privés de liberté.  
Engagement du BICE dans les deux provinces du Kasai en R. D. Congo
- 2000** Film « On va libérer » (sur le thème des enfants privés de liberté) diffusé en Côte d'Ivoire, en France et en Allemagne
- 2001** **Avril** changement de nom pour BICE Deutschland e.V. – organisation internationale pour les droits de l'enfant  
Fin de l'engagement du BICE en Guinée, le relais est pris par d'autres partenaires  
Film « Petite bonne » (sur le thème des jeunes filles domestiques) produit et diffusé en Côte d'Ivoire  
**Juillet** Premiers engagements au profit des enfants soldats en R. D. Congo
- 2002** **Avril** BICE Deutschland e.V. obtient le label de qualité DZI, pour la bonne utilisation des dons.  
**Décembre** publication du Recueil sur la Minorité, analyse et commentaires de la législation applicable aux mineurs en R. D. du Congo
- 2003** **Mars** Fin du projet enfants privés de liberté au Sénégal ; la séparation des détenus mineurs des adultes a été rendue effective dans la majorité des prisons.  
**Juin** fin de l'engagement du BICE au Libéria suite à la reprise des combats. Les centres de protection des enfants ont été pillés, les habitants et le personnel ont fui les régions concernées.  
**Septembre** Publication du Recueil sur la Minorité, analyse et commentaires de la législation applicable aux mineurs en Côte d'Ivoire  
Ouverture d'une « Ligne verte » (numéro de tél. gratuit) pour l'enfance maltraitée en Côte d'Ivoire
- 2004** **Novembre** début de l'engagement au profit des enfants soldats et des enfants victimes de la guerre civile en R. D. Congo
- 2005** **Septembre** Prof. Dr. med. Stingl, président de BICE Deutschland e.V., est élu deuxième vice-président du BICE par son conseil d'administration.  
Film: « Je n'oublierai jamais », les enfants associés aux forces et groupes armés à BUPOLE (village de la paix), R. D. Congo  
Publication d'un 2ème tome du Recueil sur la Minorité : analyse et commentaires de la législation applicable aux enfants associés aux forces et groupes armés et aux enfants victimes des conflits armés, ainsi que d'un recueil sur les « Bonnes Pratiques » concernant les appuis apportés à ces enfants.

\* le BICE existe en Côte d'Ivoire depuis 1987 (création du Secrétariat Afrique).

# Notre engagement



## 1 Côte d'Ivoire

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Jeunes enfants en détention avec leur mère  
Enfants victimes d'abus et d'exploitation  
Jeunes filles domestiques  
Enfants handicapés à Doukouré, quartier défavorisé de Yopougon, Abidjan

## 2 R. D. Congo

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Jeunes enfants en détention avec leur mère  
Enfants victimes d'abus et d'exploitation  
Les enfants dits « sorciers »  
Enfants soldats et enfants victimes des conflits armés

## 3 Togo

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Portefaix et leurs enfants à Lomé, Préfecture des Lacs et de Vo

## 4 Mali

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Jeunes enfants en détention avec leur mère  
Jeunes filles mères en situation de détresse à Bamako

## 5 Libéria

Enfants soldats et enfants victimes des conflits armés  
Enfants réfugiés – victimes de la guerre civile

## 6 Sénégal

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Jeunes enfants en détention avec leur mère

## 7 Guinée

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté  
Jeunes enfants en détention avec leur mère



# Nous nous engageons pour une application durable de la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CDE) a été adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 20 Novembre 1989. Fin 1999, elle était ratifiée par tous les Etats à l'exception des USA et de la Somalie. L'entrée en vigueur, le 2 septembre 1990, de la CDE couronne 70 années d'efforts pour convaincre la communauté internationale de reconnaître que les enfants sont des êtres humains particulièrement vulnérables ayant des besoins particuliers. Le BICE était engagé dans les travaux qui ont abouti à cette convention. Son caractère international implique qu'elle doive tenir compte de toute une gamme de convictions, valeurs et traditions propres, ainsi que d'un large éventail de réalités politiques et socio-économiques. Elle a permis de faire sortir la question des droits de l'enfant du domaine de la charité bien intentionnée qui peut parfois méconnaître les droits fondamentaux des enfants. L'enfant n'est plus objet de compassion mais devient sujet de droits. Plus qu'un simple catalogue des droits de l'enfant, la Convention est une liste complète des obligations que les Etats acceptent de contracter vis-à-vis des enfants. En Afrique, pour faire suite à la parution de la CDE, l'Assemblée Générale de l'Organisation de l'Unité Africaine adopte, le 18 juillet 1990 à Addis-Abeba, la Charte Africaine sur les droits et le bien être de l'enfant. Cet instrument de protection reconnaît non seulement des droits à l'enfant, mais aussi des devoirs. Ces conventions bien que ratifiées par les Etats sont bafouées quotidiennement. En Afrique, le sort de nombreux enfants est difficilement acceptable. Pauvreté, instabilité politique, guerre, coutumes dévoyées en sont les principales causes. La Délégation du BICE pour l'Afrique agit en faveur des enfants privés de leurs droits fondamentaux et bafoués dans leur dignité. Elle soutient une réforme des législations les concernant, fondée sur les principes posés par la Convention relative aux droits de l'Enfant et leur application.

# Extraits de la Convention relative aux Droits de l'Enfant

Les états qui ont ratifié la Convention s'engagent à garantir aux enfants la protection des droits suivants :

Intérêt supérieur de l'enfant **Article 3**

Droit à la vie, à la survie et au développement **Article 6**

Droit à un nom, une identité et une nationalité **Articles 7 et 8**

Droit à la protection contre les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, contre la peine capitale et l'emprisonnement à vie **Article 37**

Droit à une assistance juridique, à un jugement équitable, droit à l'application de mesures alternatives à l'emprisonnement et la séparation des détenus mineurs/adultes **Articles 37 et 40**

Droit de s'exprimer librement et d'être entendu **Article 12**

Droit à la protection contre la maltraitance, l'exploitation sexuelle ou par le travail et la drogue **Articles 19, 33 et 34**

Droit à la satisfaction des besoins primaires tels que : niveau de vie suffisant, alimentation, vêtements, logement, éducation, basée sur la notion d'égalité des chances, santé et services médicaux, loisirs, jeux et repos **Articles 20, 24, 25, 27, 28 et 31**

Droit à la famille et au maintien du contact familial **Article 9**

Droit à des actions en faveur de la réadaptation physique et psychologique et de la réinsertion familiale et professionnelle **Articles 39 et 40**

Tout au long de ces dix années, le BICE s'est engagé au quotidien pour l'application de ces droits. A cet effet, il travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat et recherche la participation et l'engagement de la Société Civile et des familles. Les enfants eux-mêmes sont des protagonistes de premier ordre.

## Article 3 Intérêt supérieur de l'enfant

Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables. Cet article oriente et détermine les choix et engagements du BICE pour la cause des enfants en Afrique.



L'intérêt supérieur de l'enfant nécessite de jongler avec divers paramètres. Souvent les équilibres trouvés et les situations restent fragiles.

## Article 6 Vie, survie et développement Tout enfant a un droit

à la vie. Les états se doivent de garantir à tout enfant né sur leur territoire un environnement dans lequel il peut survivre, grandir et se développer.

**Mali** Les enfants africains ont une espérance de vie nettement inférieure à celle des enfants des autres continents. La mortalité infantile est en Afrique 4 fois plus élevée qu'en Europe. La pauvreté, le manque d'éducation, d'accès aux soins médicaux, le manque de formation professionnelle et de travail suffisamment rémunéré engendrent de nombreux maux, dont des grossesses involontaires avec des départs dans la vie et des chances de survie précaires pour ces enfants dont les mères sont victimes d'exploitation et de marginalisation sociale.



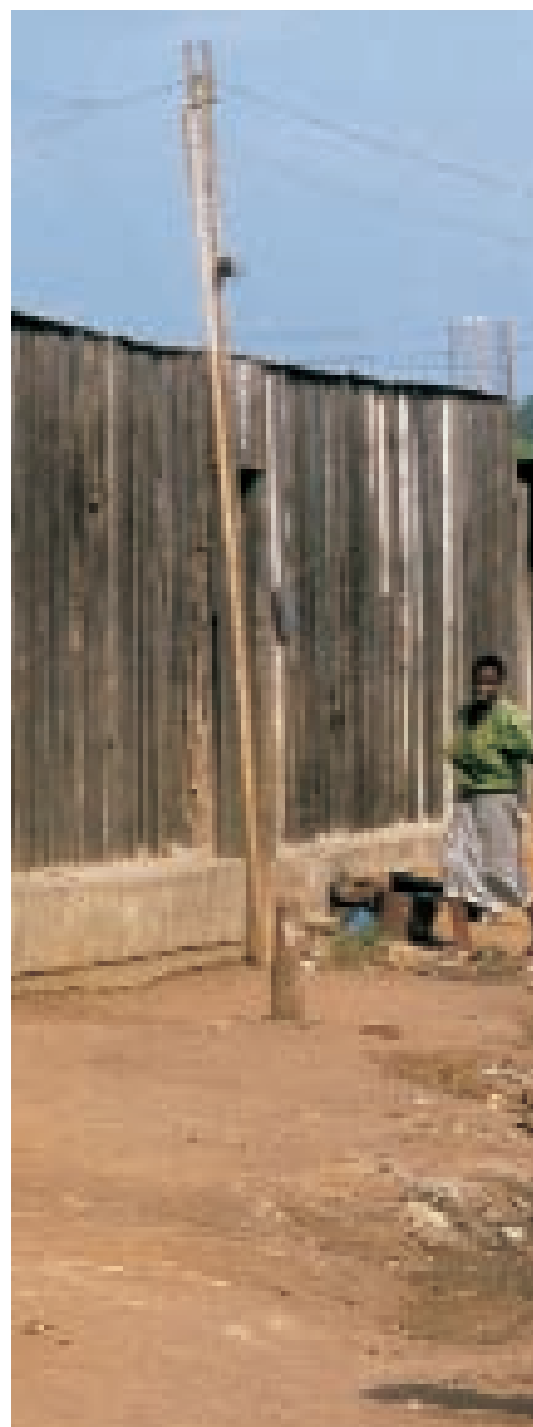


**R. D. Congo** Des milliers d'enfants se démènent chaque jour pour survivre dans la rue. Ils sont victimes de structures familiales brisées, de négligences, d'abus, de la guerre... Ce combat quotidien est trop rude pour une vie d'enfant. Beaucoup d'entre-eux, manipulés ou exploités par des adultes sans scrupules, ruinent leur santé en effectuant des travaux dangereux ou sont amenés à se mettre en conflit avec la loi.

**Côte d'Ivoire** Les enfants avec un handicap ont eux aussi le droit à la vie et au développement! Bien trop souvent ces enfants sont cachés par leur famille, par honte. Le handicap est signe de malheur et selon des croyances populaires, causé par la transgression d'interdits. Victimes du cercle vicieux de la pauvreté et de l'ignorance, les enfants handicapés n'ont que rarement accès à des soins, à l'éveil précoce, une éducation adaptée et des mesures de réhabilitation, pour soutenir leur développement physique et mental.



Nos améliorations/acquis **Articles 7 et 8** Droit à un nom, une identité et une nationalité



# Articles 7 et 8 Droit à un nom, une identité et une nationalité

L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom et une nationalité. L'Etat a l'obligation de protéger et si nécessaire, de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant.

**Situation de départ en Côte d'Ivoire** Une identité légalement reconnue. Dans les quartiers périphériques pauvres, dans de nombreux villages, les enfants ne sont pas enregistrés à l'Etat Civil à leur naissance. De ce fait, ils n'ont aucune existence légale, un handicap social qui les pénalise tout au long de leur vie, si leur situation n'est pas régularisée.





**Situation de départ en Côte d'Ivoire** Des enfants naissent en prison! Ils passent les premières années marquantes de leur vie dans un univers clos et violent. Par manque d'infrastructures, ils sont privés du minimum d'hygiène, de soins médicaux et d'une alimentation adaptée. Leur vie et leur santé sont menacées. Dans cet environnement carcéral angoissant et sans stimulation, ces enfants ne peuvent pas se développer.



# Article 37 Droit à la protection contre les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, contre la peine capitale et l'emprisonnement à vie

Nul enfant ne doit être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, à l'arrestation ou à la détention illégale. La peine capitale et l'emprisonnement à vie sont interdits pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans. Tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, sauf dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

**Situation de départ en R. D. Congo** Les enfants dits « sorciers », avant d'être chassés de leur foyer, sont souvent victimes de pratiques d'exorcisme s'apparentant à la torture... En prison, dans les commissariats de police, les enfants sont rendus « dociles »! On les force à faire des aveux avec des coups de bâton, de ceinture ou de câble électrique. « Les prisonniers (enfants...) ne sont pas des humains pour nous » - confesse un gardien de prison.

**Situation de départ au Mali** Des enfants étaient souvent emprisonnés arbitrairement, sans jugement et sans respect des délais de détention- privés de liberté. Ils végétaient, oubliés dans des cellules sombres, surpeuplées, sans sanitaire, livrés à la violence et aux abus sexuels des détenus adultes.

**Situation de départ en R. D. Congo** Dans les régions de conflits armés il est fréquent que les enfants soient enrôlés de force dans l'armée, dressés à incendier, piller, violer, tuer. Ils sont soumis par un entraînement draconien à des pratiques militaires cruelles. Toute tentative de fuite est punie de mort.



# Nos améliorations/acquis **Article 37** Droit à la protection contre les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, contre la peine capitale et l'emprisonnement à vie.

**Côte d'Ivoire** Grâce au soutien d'une psychologue du BICE, les mères en détention oublient peu à peu leurs blessures émotionnelles et physiques, les peurs d'abandon et d'exclusion de la communauté sociale. On discute de la question délicate du placement des enfants les plus grands au sein d'une famille d'accueil de confiance.

**Guinée** L'assainissement des cellules, l'aération et l'éclairage, l'amélioration des équipements sanitaires et la fourniture de matelas ou de nattes rendent les conditions de détention supportables et humaines. Les jeunes ne dorment plus à même la terre ou le ciment, ce qui les rend moins sujets aux maladies.

**Côte d'Ivoire** Les portes de prison s'ouvrent! Grâce à l'efficacité du soutien juridique et la présence régulière des travailleurs sociaux du BICE, de nombreux enfants et jeunes ont pu être libérés ou échapper à des conditions de détention traumatisantes.





# Articles 37 et 40 Assistance juridique, jugement équitable, application de mesures alternatives à l'emprisonnement et séparation des détenus mineurs/adultes

Tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, il a le droit de rester en contact avec sa famille. Tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale a droit à un traitement digne, qui tient compte de son âge et qui vise sa réinsertion sociale. L'enfant a droit à des garanties fondamentales ainsi qu'à une assistance juridique pour sa défense. La procédure judiciaire et le placement en institution doivent être évités chaque fois que cela est possible.

**Situation de départ en R. D. Congo** Enfants soldats échoués en prison. Beaucoup de prisons datent du temps colonial et devraient être réhabilitées et assainies. Ces enfants soldats détenus pour désertion, défaut de feuille de route, ... attendent de l'aide depuis des mois : une assistance juridique, un jugement équitable. Ils souffrent de la faim, de l'oisiveté et appréhendent l'avenir. La lourde monotonie de la détention et les privations subies les découragent.





**Situation de départ en R. D. Congo**

Enfants privés de liberté. Ils sont entassés avec des détenus adultes dans des cellules sans lumière, air frais et sanitaire. Dans de telles conditions, ils sont à la merci de la violence des détenus adultes.



**Guinée** Dans de nombreuses prisons, le BICE a obtenu que les détenus mineurs soient séparés des adultes. La contamination criminelle et l'exploitation sexuelle des enfants sont ainsi prévenues. Cette séparation change également leur vie sur d'autres aspects : ils peuvent faire du sport, des jeux et ont, dans la mesure du possible, accès à des cours d'alphabétisation et à l'ergothérapie. La détention en est moins traumatisante (photo de gauche).

# Nos améliorations/acquis **Articles 37 et 40** Assistance juridique, jugement équitable, application de mesures alternatives à l'emprisonnement et séparation des détenus mineurs/adultes.

**Côte d'Ivoire** Dans les postes de police, les travailleurs sociaux du BICE et les volontaires des Comités Locaux de Protection des droits de l'Enfant visitent régulièrement les commissariats de police et cellules pendant le temps de garde à vue. Ils assurent une assistance juridique aux enfants, recherchent les familles, veillent sur les conditions de détention (photo ci-dessous).

**Côte d'Ivoire** Vers la liberté. Après l'obtention de la libération ou l'orientation du jeune vers une structure éducative, il y a toujours encore des démarches à effectuer. L'assistant conseil du BICE facilite cette tâche.

**Sénégal** Au tribunal. Les avocats du projet participent à l'application des droits fondamentaux des enfants, soit par la défense de cas particuliers complexes, ou la formation des travailleurs sociaux, du personnel de police et de justice.



# Article 12 Droit de s'exprimer librement et d'être entendu

L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

## Nos améliorations/acquis Article 12 Droit de s'exprimer librement et d'être entendu

**R. D. Congo** Dans les postes de police, les travailleurs sociaux écoutent les enfants, leurs expliquent la procédure en cours et leurs apportent une assistance juridique. Grâce à une sensibilisation et formation des agents de l'Etat, les pratiques au niveau des postes de police, des commissariats et des tribunaux ont changé, elles sont plus respectueuses du droit. Les enfants n'ont plus à craindre les violences et l'arbitraire (1ère photo ci-dessous).

**R. D. Congo** Le BICE favorise la participation des enfants. Des Comités Locaux de Promotion et de protection des droits des enfants Juniors ont été créés. Ces jeunes se forment aux droits des enfants et à l'animation. Ils organisent diverses activités et manifestations de sensibilisation des adultes ou des enfants de leur quartier (2ème photo ci-dessous).

**Côte d'Ivoire** Alternative à l'emprisonnement. Les enfants apprennent à être sujets de droits, ils effectuent les premiers pas vers une citoyenneté consciente et responsable... Dans un échange avec les éducateurs et un juge pour enfants, ils peuvent poser les questions qui les préoccupent, apprennent le fonctionnement de la justice et des institutions et prennent ainsi conscience de leurs droits et devoirs (3ème photo ci-dessous).







**Situation de départ en Côte d'Ivoire** Les enfants arrêtés par la police. Seul, sans ses parents ou une assistance juridique, pour son audition au poste de police, l'enfant n'a pas de chance de se faire entendre. La parole de l'enfant n'est pas prise en considération. Impressionné, apeuré, voire brutalisé, il sort traumatisé par cette expérience.



**Situation de départ en Côte d'Ivoire** Les petites bonnes. Le travail domestique est souvent la seule activité possible pour des filles analphabètes, en provenance de la campagne qui veulent gagner de l'argent à la capitale. Ces filles inexpérimentées et souvent naïves sont des proies faciles pour des employeurs et des adultes peu scrupuleux. Par ailleurs leur exploitation sexuelle est très fréquente.



# Articles 19, 32, 33, 34 et 36 Protection contre les mauvais traitements, l'exploitation par le travail ou sexuelle, la traite et la consommation de drogues

L'Etat doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements. L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. Il doit également être protégé contre la consommation de stupéfiants, contre la violence et l'exploitation sexuelle sous toutes ses formes et contre toute autre forme d'exploitation.

**Situation de départ en R. D. Congo** Les enfants creuseurs de diamants. Ils sont exploités par des adultes espérant des gains rapides qui les font travailler pendant de longues heures, parfois au péril de leur vie (boyaux de mine non étayés), pour quelques pièces qui leur permettent tout juste de se nourrir. Ce travail de creuseur, souvent illégal, les expose aussi aux rafles des gardes. S'ils sont pris, ils sont arrêtés et placés en cellule, sans égard pour leur âge, dans des conditions particulièrement pénibles.

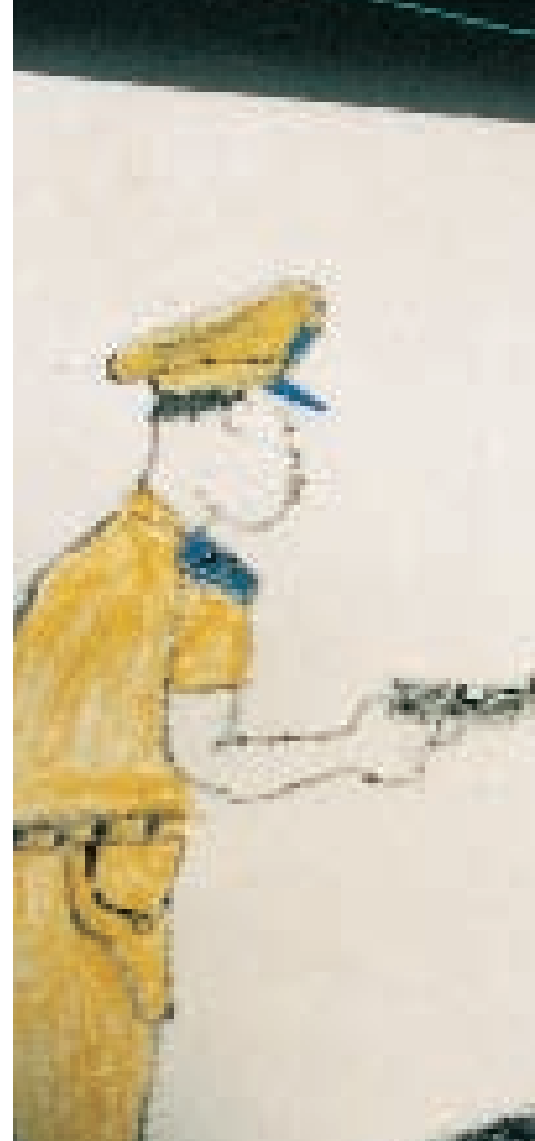
**Situation de départ au Togo** Les portefaix dans les marchés de Lomé. Un travail de force pour des jeunes filles et des femmes en provenance de la campagne. Sans instruction, sans formation professionnelle et sans perspective d'avenir au village, elles ne peuvent louer que leurs forces pour survivre à la capitale. Leurs gains sont minimes, elles survivent dans des conditions misérables et sont souvent obligées de céder à la prostitution pour pouvoir faire manger leurs enfants. La maladie ou des grossesses indésirées sont fréquentes avec leur lot de difficultés ; c'est un cercle vicieux...

**Situation de départ en R. D. Congo** Les enfants dits sorciers. Accusées de sorcellerie, chassées de chez elles, ces fillettes ont la rue pour seul refuge. La crainte de la sorcellerie n'empêche cependant pas certains adultes de les exploiter sexuellement. Exposées à la violence, la peur, les infections sexuellement transmissibles, voire le VIH/SIDA, ces fillettes « protégées » par des grands, fument, consomment de l'alcool et de la drogue pour se donner du courage et oublier.



# Nos améliorations/acquis Articles 19, 32, 33, 34 et 36

Protection contre les mauvais traitements, l'exploitation par le travail ou sexuelle, la traite et la consommation de drogues.



**R. D. Congo** Accueillies dans la maison des enfants, encadrées par des éducateurs attentifs, ces petites filles retrouvent la joie d'une enfance comme les autres, de jouer, d'apprendre...

**Côte d'Ivoire** Une jeune fille domestique rencontre sa future patronne dans une agence de placement. Comme vu en formation avec le BICE, l'agent intermédiaire propose aux deux parties de formaliser leur accord par un contrat de travail. Une telle pratique protège les jeunes filles et leur donne accès à des droits, comme un jour de repos hebdomadaire, des congés, un salaire convenu... Les jeunes filles se sentent plus reconnues et valorisées.

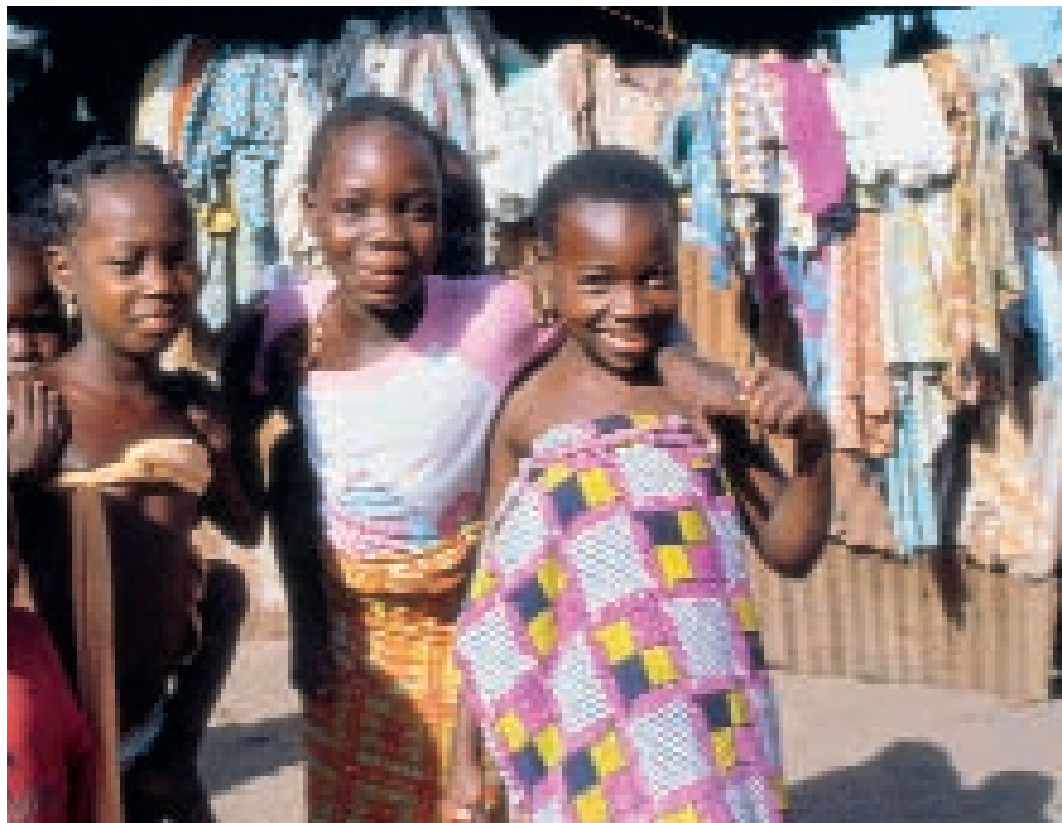
**Côte d'Ivoire** Le Centre Sauvetage : un lieu de protection où l'on est à nouveau véritablement un enfant. Le BICE gère ainsi 8 structures (dans 4 pays) pour les enfants les plus vulnérables ayant séjourné dans la rue ou victimes d'exploitation, d'abus et de maltraitance. Ils ont vécu, parfois très jeunes (6 - 8 ans), des expériences traumatisantes avec des adultes dont quelquefois des forces de l'ordre.





# Articles 20, 24, 25, 27, 28 et 31 Satisfaction des besoins primaires

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées. L'Etat met l'accent sur les soins de santé primaire, les soins préventifs et l'information ainsi que sur la diminution de la mortalité infantile. Tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie. L'Etat a le devoir de faire en sorte que cette responsabilité puisse être – soit – assumée. L'enfant a le droit à l'éducation et l'Etat l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. L'enfant a droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.





**Situation de départ au Togo** Marginalisation des enfants des portefaix. Les gains des portefaix, malgré un travail harassant, sont si minimes qu'ils leur permettent tout juste de survivre avec leurs enfants. Ceux-ci n'ont quasiment aucune chance d'accéder aux soins de santé primaire et à l'instruction.

# Nos améliorations/acquis Articles 20, 24, 25, 27, 28 et 31 Satisfaction des besoins primaires

**Côte d'Ivoire** Les collaborateurs du BICE s'engagent pour la satisfaction des besoins primaires des enfants les plus démunis. Enfants de la rue, enfants handicapés, enfants exploités ou abusés bénéficient de soins adaptés, d'une éducation à la santé au niveau des centres ou dans la rue. Les éducateurs effectuent un travail de terrain au quotidien et même la nuit (1ère photo ci-dessous).

**R. D. Congo** Ne plus souffrir de la faim! Dans les centres d'accueil et de protection du BICE, les enfants mangent trois fois par jour et se refont rapidement une santé (2ème photo ci-dessous).

**Côte d'Ivoire** Le BICE s'engage particulièrement pour l'éveil précoce des enfants les plus démunis qui sont les laissés pour compte de l'éducation. Le préscolaire, l'appui à la scolarisation des enfants, mais aussi l'éducation alternative de base ou l'alphabétisation constituent des priorités pour le BICE. Offrir des possibilités d'instruction aux enfants et adolescents, c'est améliorer leurs perspectives d'avenir (3ème photo ci-dessous).







**R. D. Congo** La scolarisation de tous les enfants et notamment des filles. Dans tous ses projets, le BICE attache une importance particulière à l'instruction des filles, qui trop souvent encore, pour de multiples raisons, reste négligée.





**Situation de départ en R. D. Congo** Les enfants dits sorciers sont chassés de leur famille. Victimes de la conjugaison de croyances magico-religieuses et de la crise, les enfants orphelins ou posant de petits problèmes éducatifs sont facilement accusés de sorcellerie quand un évènement négatif (maladie, décès, perte d'emploi, ...) survient dans la famille.

## Article 9 Séparation d'avec les parents

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt-supérieur ; il a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux. L'enfant et ses parents ont le droit de quitter tout pays et d'entrer dans le leur aux fins de la réunification de la famille ou du maintien des relations entre eux.

### Nos améliorations/acquis Article 9 Séparation d'avec les parents

**Mali** Le BICE veille à la réinsertion familiale des enfants sortant de prison. Afin que ce retour s'effectue dans de bonnes conditions, l'éducateur cherche aussi un intermédiaire (chef traditionnel, religieux) qui pourra jouer un rôle de médiateur en cas de survenue d'une situation conflictuelle.

**D. R. Congo** La médiation familiale, la préparation du retour en famille sont indispensables pour réussir une réinsertion familiale. Qu'ils soient enfants de la rue, enfants dits sorciers, enfants sortis des forces et groupes armés, passée la joie des retrouvailles, les difficultés quotidiennes reprennent le dessus. Un accompagnement est nécessaire pour consolider ce retour.

**Côte d'Ivoire** Retour en famille. L'espoir devient réalité. Les intervenants du BICE recherchent les parents des enfants de la rue et effectuent un travail de médiation familiale afin de permettre la réinsertion de l'enfant dans de bonnes conditions.



## Articles 39 et 40 Actions en faveur de la réadaptation physique et psychologique et de la réinsertion familiale, sociale et professionnelle de tout enfant victime de maltraitance, de négligence ou des conséquences de conflits armés. (Réadaptation et réinsertion d'enfants traumatisés ; traitement de l'enfant en droit pénal et lors de procédures judiciaires)

Les enfants victimes de négligence, d'exploitation, de maltraitance, de torture ou de conflits armés nécessitent un soutien très poussé en faveur de leur réadaptation (convalescence) physique et psychologique. Ces enfants ont le droit de vivre dans un environnement leur permettant de retrouver la santé, la confiance en soi et la dignité. Les enfants passibles d'une peine ont le droit d'être traités d'une manière favorable à leur bien-être et correspondant au délit. En cas de développement positif – personnel et en regard à la société – ils doivent recevoir un soutien. Ceci comprend des mesures renforçant le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui ainsi que la dignité et l'estime de soi pour faciliter leur réinsertion sociale.

**Situation de départ en R. D. Congo** Enfants de la rue. Les « Shégués » considérés comme des « sous hommes » ou des « nuisibles » par la population ont connu un sort tragique à Mbuji Mayi en septembre 2004, quand les creuseurs des mines de diamants, exaspérés par le comportement de certains de tous ces jeunes, ont décidé de tous les lyncher.





**Situation de départ au Libéria** La guerre civile au Libéria a laissé des blessures profondes. Des enfants ont été témoins d'actes de violence, de maltraitance, de viols et d'exécutions. Beaucoup d'entre eux ont perdu leurs parents, leurs frères et sœurs, parfois sous leurs propres yeux. Pour le BICE, il est très étonnant de constater à quel point ces enfants peuvent développer des capacités de reconstruction positive (résilience) pour ne pas être complètement dérouterés et maîtriser à peu près leur vie malgré des expériences traumatisantes. Le BICE soutient cette capacité de résilience autant que possible et aide ces enfants à prendre conscience de leur dignité et à la faire respecter.

# Nos améliorations/acquis **Articles 39 et 40** Actions en faveur de la réadaptation physique et psychologique et de la réinsertion familiale, sociale et professionnelle de tout enfant victime de maltraitance, de négligence ou des conséquences de conflits armés. (Réadaptation et réinsertion d'enfants traumatisés ; traitement de l'enfant en droit pénal et lors de procédure pénale)

**R. D. Congo** Enfin, à l'abri! Au centre d'accueil du BICE, la maison des enfants, les anciens « Shégués » (enfants de la rue) reçoivent protection, assistance médicale et psychosociale. Les psychologues et les éducateurs du BICE essaient de traiter leurs blessures psychiques. Ils les aident à redevenir enfant – en riant, en jouant et en apprenant (1ère photo ci-dessous).

**Mali** Moussa, une histoire qui finit bien. D'abord innocemment en prison, libéré rapidement grâce à l'assistance juridique du BICE, retour réussi dans sa famille, une petite aide pour un nouveau départ. Aujourd'hui, Moussa a du succès avec un commerce florissant d'articles en plastique qu'il importe des pays voisins. (2ème photo ci-dessous).

**Libéria** Les enfants réfugiés du Libéria en Côte d'Ivoire. Alors que les organisations de secours en cas d'urgence et de catastrophe s'occupent de la protection, de l'alimentation et des soins médicaux de base pour les enfants réfugiés du Libéria en Côte d'Ivoire, le BICE s'engage pour l'appui psychosocial de ces enfants. Traumatisés par la fuite et l'expulsion, ces enfants n'ont pas eu d'enfance. Grâce à la peinture à but thérapeutique, le sport et les jeux au quotidien, les expériences de guerre et de fuite finissent par être oubliées (3ème photo ci-dessous).

**Côte d'Ivoire** Au Centre du BICE pour les enfants handicapés, le CESEH, il se produit des petits « miracles ». Des enfants devant se déplacer honteusement à quatre pattes ont appris à marcher avec l'aide du kinésithérapeute et d'appareils orthopédiques, à devenir plus indépendant et ainsi, à soulager leur mère. Le BICE aide ces enfants à retrouver leur dignité, les soutient à réaliser leur vie et à avoir une chance d'avenir. Ils y ont droit (4ème photo ci-dessous)!





**R. D. Congo** Un point important du travail du BICE : l'appui psychosocial de jeunes filles traumatisées, victimes de la guerre civile, enlevées par les militaires pour en faire leur concubine, violées, puis souvent abandonnées avec des enfants malades.



Pourquoi les enfants sont-ils enrôlés de force dans l'armée? « Les enfants sont plus faciles à manipuler et à exploiter par les seigneurs de la guerre. Il est plus facile de les armer et de les opposer à leurs parents, leurs frères et contre les enfants de leur âge. » (Général E. Kasereka Sindani)





# Extrait du protocole additionnel de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés

La non-participation aux hostilités des membres des forces armées âgés de moins de 18 ans **Article 1**

Le non-recrutement forcé des enfants au sein de groupes armés **Article 2**

Les groupes armés ne doivent en aucun cas recruter des enfants pour les faire participer aux hostilités **Article 4**

Désarmement et démobilisation des enfants de l'armée **Article 6**

Appui en faveur de la réadaptation physique et psychologique des enfants démobilisés et de leur réinsertion sociale **Articles 6 et 7**

## Engagement du BICE en R. D. Congo **Article 6** Désarmement et démobilisation des enfants de l'armée.

Malgré l'adoption du programme DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion) par l'Etat, les enfants ont tardé à être retirés des unités. C'est pourquoi le BICE a développé des approches proactives et identifiées, avec l'aide de ses partenaires, les enfants associés aux forces et groupes armés dans les régions reculées de l'ex-front pour pouvoir opérer leur retrait et accomplir les formalités de démobilisation.



# Articles 6 et 7 Appui en faveur de la réadaptation physique et psychologique des enfants démobilisés et de leur réinsertion sociale

Le BICE s'est engagé dans de nouvelles voies en faveur de la réhabilitation et de la réinsertion des enfants démobilisés. Pas de camp qui puisse leur rappeler leur passé militaire, pas d'hôtel de luxe transformé en centre d'accueil, mais plutôt une structure s'apparentant à leurs villages d'origine – un Village de Paix – construit avec la participation active d'enfants déjà démobilisés et de villageois. Construire plutôt que détruire. Le processus d'un enfant soldat pour devenir enfin un citoyen conscient et responsable est difficile. Le BICE l'accompagne intensivement (1ère photo ci-dessous).

Créer plutôt que détruire. En faisant de la poterie, ces jeunes montrent leur créativité, découvrent de nouvelles valeurs dans un travail communautaire et reçoivent enfin de la reconnaissance (2ème photo ci-dessous).

Assumer les expériences de guerre, les laisser derrière soi, construire autre chose. Dans les ateliers du BICE, les jeunes sortis des forces et groupes armés sont initiés à l'artisanat et à d'autres activités proches de la vie quotidienne qu'ils sont appelés à reprendre. Une base solide pour leur réinsertion familiale, sociale et professionnelle (3ème photo ci-dessous).

L'alphabétisation réussie est une étape importante de la réinsertion sociale. Ces enfants ont peu d'instruction scolaire - certains ont été enrôlés à l'école primaire – et ce qu'ils n'ont pas pu apprendre en tant qu'enfant doit être rattrapé en tant qu'adolescent. Il faut acquérir des bases solides, apprendre à lire, à écrire et à calculer pour pouvoir mieux faire face aux défis de la vie civile (4ème photo ci-dessous).





Retour réussi en famille. Fier, D. T. montre à ses parents et frères et sœurs ce qu'il a appris au centre de réhabilitation. En attendant de pouvoir faire une formation supplémentaire, il peut gagner de l'argent grâce au matériel de boulangerie fourni par le BICE et contribuer au soutien de sa famille.

